

## Rapport du jury de la session 2019

En préambule, le jury tient à souligner que l'examen a pour objectif de constituer un vivier de professeurs experts des enseignements en Danse pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement. Il permet également de répondre aux besoins liés au développement du parcours d'éducation artistique et culturel dans ses différents dispositifs tout au long de la scolarité et à l'organisation des examens.

S'il contribue à valoriser un parcours professionnel consacré au développement de l'enseignement de la danse en partenariat, ***il est impératif que les candidats, quels que soient leur lieu ou leur discipline d'exercice, démontrent leur aptitude à assumer, en responsabilité, un enseignement optionnel Danse et/ou un enseignement de spécialité Danse (de la connaissance des textes officiels régissant les programmes à la mise en œuvre concrète de séquences d'enseignement en partenariat avec les structures culturelles et les artistes).***

L'examen<sup>1</sup> est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'exposé et l'entretien prennent appui sur un rapport transmis par le candidat au service inter-académique des examens et des concours. Le jury en dispose pour préparer et conduire l'entretien. **Il n'est pas soumis à notation.**

Pour cette session, vingt-quatre candidats ont envoyé un rapport dans les délais précisés par l'arrêté fixant les modalités d'organisation de la certification complémentaire.

Vingt-trois candidats se sont présentés à l'épreuve. Neuf d'entre eux ont obtenu une note supérieure ou égale à dix et sont donc admis à l'examen.

### Le rapport écrit

*D'au plus cinq pages dactylographiées, précise d'une part, les titres et diplômes obtenus, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et présente, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels le candidat a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, **comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.***

Les rapports reçus sont très hétérogènes allant du catalogue d'activités personnelles présentées de manière chronologique à un enseignement problématisé dans un contexte scolaire en lien avec les partenaires privilégiés des enseignements artistiques.

La majorité d'entre eux sont trop descriptifs et centrés sur la pratique personnelle du candidat. Pour certains d'entre eux, ils se révèlent être en décalage avec la prestation orale. Ils gagneraient à être davantage construits pour davantage valoriser l'expérience d'enseignement en partenariat plus que celle d'une pratique personnelle. Autrement dit, faire clairement apparaître **une démarche d'enseignement révélatrice d'un traitement didactique au service des enjeux de l'enseignement artistique et d'apprentissages lisibles.**

L'action et le rôle de l'enseignant doivent être clairement définis en lien avec ceux de l'artiste et des partenaires. Une forme d'écriture très descriptive ne saurait suffire à témoigner d'une compétence professionnelle à conduire un enseignement de spécialité.

Il est bien entendu indispensable de veiller au soin de la présentation écrite en ce qui concerne la syntaxe et l'orthographe.

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004

### L'exposé du candidat

*Il prend appui sur sa formation, ses expériences de mises en œuvre de projets d'éducation artistique en partenariat, ses pratiques personnelles, ses publications... Il peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.*

Un certain nombre de candidats n'ont pas suffisamment préparé leur prestation orale et ont eu des difficultés à s'émanciper de la lecture d'un document écrit. Si tout type de support est a priori autorisé, il doit rester un simple point d'appui à une présentation orale, souhaitée la plus authentique et vivante possible. L'exposé n'apporte aucune plus-value s'il n'est qu'une simple redite du rapport écrit. Il cherche avant tout, en se dégageant du mode descriptif, à étoffer le rapport écrit en lui apportant davantage de profondeur, de précision et de clarification dans la mise en œuvre d'un enseignement de danse.

**Un exposé bien préparé révèle, par l'analyse d'une pratique professionnelle, la compétence à se projeter en tant qu'acteur de l'encadrement d'un enseignement optionnel et/ou de spécialité, en prenant appui sur les programmes en vigueur. Il donne également l'occasion de présenter la construction d'un parcours de formation proposé aux élèves sur leur cursus pour répondre aux enjeux d'une formation artistique et culturelle initiée dans un cadre scolaire en lien avec des partenaires et qui se poursuit tout au long de la vie.**

### L'entretien

*Il succède à l'exposé et doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes, sa culture artistique et les principes essentiels touchant à l'organisation de l'option choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements.*

Au cours de cet échange, le candidat doit faire preuve d'un niveau de réflexion qui favorise l'expression de propositions précises portant sur l'organisation et l'animation pédagogiques, inscrites dans une finalité d'éducation artistique et culturelle dans l'articulation de ses dimensions pratique et culturelle.

Au-delà de son expérience vécue, il doit pouvoir témoigner d'une ouverture culturelle, d'une capacité d'analyse de sa pratique d'enseignement, et d'une aptitude à s'inscrire dans une approche sensible de la pratique de la danse avec les élèves. **Ses propositions sont ancrées dans un parcours de formation qui intègre la bonne prise en compte des différents dispositifs artistiques existants dans l'École. L'échange doit également révéler la capacité du candidat à faire la démonstration de la réelle plus-value éducative d'un enseignement optionnel ou de spécialité danse.** Dans ce cadre, la notion de partenariat artistique doit être comprise par les candidats.

#### Afin de préparer l'examen, il est conseillé :

- D'entretenir une culture artistique et chorégraphique solide, et une pratique personnelle (stages de formation continue, stages des structures culturelles, spectacles, expositions, fréquentation des théâtres...)
- De s'informer sur le fonctionnement des classes de l'enseignement optionnel ou de spécialité danse, de se déplacer dans les établissements, de solliciter des enseignants.  
<https://eduscol.education.fr/cid144161/danse-bac-2021.html>
- D'envisager des approches interdisciplinaires et d'ouverture sur d'autres arts.
- D'identifier les différents partenaires et ce qui peut se construire avec eux dans un établissement scolaire.
- De maintenir une veille documentaire (les sites académique, DAAC, Eduscol ...)  
<http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html>

- Réseau d'Education à la culture chorégraphique du CND :

<http://aset.cnd.fr/>

- Outils pédagogiques et vidéos en ligne :

<http://www.numeridanse.tv/fr>

[www.data-danse.fr](http://www.data-danse.fr)

[www.passeursdedanse.fr](http://www.passeursdedanse.fr)

- Le portail interministériel de l'Éducation Artistique et Culturelle :

<http://www.education.arts.culture.fr>